

**Gabriel SERVILLE**  
**Député de Guyane**

*Cayenne, le 22 mars 2021*

Objet : *dispositif d'aides au secteur hôtelier Outre-mer*

Monsieur le ministre,

J'attire par la présente votre attention sur les difficultés que rencontrent les acteurs du tourisme Outre-mer, conséquences directes de la généralisation de l'obligation de présenter un motif impérieux pour se déplacer entre l'hexagone et l'Outre-mer.

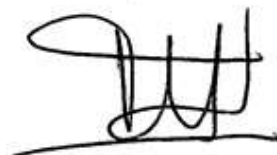
En effet, cette mesure, certes justifiée par le contexte sanitaire toujours préoccupant, a fermé les destinations Outre-mer aux touristes et stoppé la timide reprise observée par la filière tourisme qui est confrontée, pour partie d'entre-elle, à une suspension d'activité.

Ainsi, les acteurs des secteurs locaux du tourisme ont subi une baisse moyenne de 70% des flux et de près de 80% de leurs recettes directes durant l'année écoulée. C'est pourquoi, au regard de la dépendance au tourisme de certains territoires, mais aussi des difficultés qu'ont les pouvoirs publics à donner de la visibilité sur les conditions de levée des restrictions, il semble nécessaire de mettre en place une symétrie parfaite entre les nouvelles aides que vous avez consenties aux acteurs des secteurs Hôtellerie, Café et Restauration (HCR) et des résidences de tourisme situés dans les zones de montagne et celles consenties à ces mêmes secteurs situés en Outre-mer.

Il apparaît dans ce cadre indispensable que le dispositif dit « coûts fixes » sans condition de chiffres d'affaires puisse s'appliquer à nos secteurs HCR et à nos résidences de tourisme des Outre-mer dans les mêmes conditions qu'à ceux situés en montagne. En effet, les seuils d'éligibilité fixés, à savoir 1M million d'€ mensuel ou 12 millions d'€ annuel, sont inatteignables pour l'immense majorité des entreprises ultramarines. De plus, au même titre que les entreprises du secteur HCR en montagne, les coûts fixes des entreprises des secteurs mentionnés des Outre-mer sont structurellement plus élevés que la moyenne, dépassant dans la plupart des cas les 20% du seuil de chiffre d'affaire.

Aussi, je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet et travailler à des solutions pour accompagner nos acteurs de la filière tourisme, qui, sans volonté politique forte sont tout simplement menacés de disparaître.

Comptant sur votre engagement, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.



**Gabriel SERVILLE**

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie